

Aires volcaniques et forestières de la Martinique

Pré-évaluations du dossier technique

Compte-rendu d'échange téléphonique

Vincent BOULLET

Date : Jeudi 21 août, 14h00

Il y a un décalage entre l'intérêt du secteur et la DVUE. Le dossier est bien fait mais quand on lit l'ensemble de l'argumentaire, il existe un décalage entre l'intention et le sentiment de partager une vraie valeur universelle exceptionnelle. Il s'agit d'une réflexion très martiniquaise, on a du mal à apprécier la dimension globale du bien proposée, ni le sentiment qu'il soit si archipélique pour les petites Antilles. C'est dommage car cela aurait pu être la clef d'entrée.

Ces deux échelles ne sont pas abordées en terme de VUE, il y a beaucoup de généralités qui s'appliquent à toutes les îles, comme par exemple l'endémicité, qui est propre à toutes les îles océaniques.

La candidature est très alimentée par une représentation par rapport aux petites Antilles. Or, il faudrait démontrer que la Martinique est porteuse de représentativité pour l'ensemble des petites Antilles.

Le critère (vii) n'est pas très développé et ne sert pas la VUE. Ce type de paysage se retrouve dans de nombreuses îles de la région.

Le critère (viii) est plus convaincant sauf qu'il n'y a pas de justification de la valeur universelle exceptionnelle. On est plus dans le déclaratif que dans une véritable analyse comparative avec des sites équivalents comme La Dominique

et Sainte Lucie. La description de ce critère reste souvent limitée à des annonces sans démonstration.

Le critère (ix) est difficile à justifier. La question est de savoir en quoi la Martinique est-elle différente des autres systèmes insulaires car toute île océanique crée de l'endémicité. Quels éléments fondent sa position exceptionnelle ? Lorsqu'il est mentionné qu'il y a 12% d'endémicité, cela ne concerne que l'endémicité de la flore et des espèces arborées, ce qui n'est pas très démonstratif. Il y a un fond de candidature mais qui n'est pas comparé aux équivalents mondiaux : en quoi est-ce exceptionnel ? Le fait que les données soient comparées uniquement à l'échelle des petites Antilles affaiblit la candidature. Il faudrait développer les comparaisons dans le contexte caribéen puis replacer La Martinique à une échelle mondiale.

Le critère (x) traite de la représentation de la biodiversité et du système forestier insulaire dans les petites Antilles. Je suis davantage convaincu de l'intérêt mondial du site pour ce critère. Le système forestier est bien conservé et il joue un rôle important. Il faut être plus précis sur les étages de végétation et leur représentativité par rapport au reste des petites Antilles, le caractère général de la description affaiblit la candidature.

Le site est éclaté, il donne l'impression qu'on a rassemblé l'ensemble des ZNIEFF pour faire la candidature. Il en résulte une disjonction entre les différents éléments du complexe. Les nombreux isolats qui composent le bien lui font perdre sa cohérence fonctionnelle par rapport au continuum. S'agit-il d'un ensemble de sites complémentaires, avec une réelle continuité ? Il y a une vraie difficulté à mesurer l'importance de ces gradients altitudinaux en termes spatiaux : que représentent-ils en surface ? Pour le dossier de La Réunion, le projet insistait sur le gradient altitudinal conservé, qui constituait une des singularités de la candidature. Le texte est confus à ce niveau : quelle est plus précisément l'organisation structurelle de cette biodiversité ?

La description reste en effet très centrée sur les arbres, il faudrait considérer les forêts dans toute leur diversité, avec notamment les épiphytes. Il faut compléter avec des informations à l'échelle de l'habitat, de l'écosystème, des différents compartiments biologiques. Quand on évoque les autres champs (ex. bryophytes), il y a des lacunes de connaissances. Le dossier est très centré sur un compartiment. Or, sur ce point, le site ne tient pas forcément la comparaison : il y a plus d'essences d'arbres endémiques par exemple dans les forêts primaires ou presque des Comores. Si la description reste trop sectorielle, La Martinique ne tient pas la comparaison.

La clef d'entrée qui a été choisie est un peu dangereuse. En effet, l'interaction entre le volcanisme et la biodiversité est en soi intéressante mais elle reste très générale. Tout patron écologique génère de la biodiversité, la question est de savoir quelle est son originalité. En termes d'endémisme, La Martinique n'est pas l'île de Rapa. La question de l'interaction entre géologie et biodiversité peut être extrapolée à toute île. Pour étayer l'originalité de La Martinique, il faudrait d'abord la positionner dans le cadre des îles océaniques Atlantique et expliquer

ses propriétés particulières. Pour l'île de La Réunion, les scientifiques ont identifié quatre mots pour démontrer en quoi le site est universel et unique : île, océanique (explicatif de l'endémicité), altimontaine et contexte afro-indien. Dans le cas de La Martinique, des mots clefs pourraient être site volcanique, Caraïbes et archipélagique. Il faut démontrer en quoi ces éléments sont à la fois uniques et représentatifs à l'échelle des petites Antilles. L'idéal serait de développer une argumentation à deux niveaux : 1) expliquer en quoi La Martinique est-elle un exemple démonstratif des petites Antilles ; 2) et démontrer l'importance des petites Antilles pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Malgré tout, le critère (ix) n'a pas été retenu pour l'île de La Réunion avec pourtant une endémicité plus importante et des adaptations morphologiques (ex. tortues) observées également sur l'île de Rodrigues. Il est conseillé de consulter l'évaluation de l'UICN à ce sujet. Dans le cas de La Martinique, il y a peu de choses, les mécanismes de spéciation sont classiques et peu nombreux (faible pourcentage d'endémicité), quelques radiations, et l'île reste proche du continent.

La description du critère (x) doit mettre en évidence la spécificité et la représentativité de La Martinique pour les écosystèmes insulaires caribéens volcaniques. Il faut montrer le rôle de ces écosystèmes forestiers pour maintenir les processus de spéciation.

Du fait de son éclatement, le périmètre manque de cohérence et pourrait poser des problèmes de fonctionnalité écologique, complexifier la gestion. Il faudrait le limiter en intégrant les sites ZNIEFF dans la zone tampon, et en limitant la zone centrale à trois sites : le bloc volcan-forêts (fusionner), les 3 ilets et la Caravelle. Ces deux derniers sites complètent le bien mais pris isolément, leur valeur universelle exceptionnelle est difficile à justifier du fait de leur moindre biodiversité et de problèmes d'intégrité. Le principal argument à mettre en avant pour le premier site (massif) est le gradient altitudinal. Le périmètre proposé ne permet pas de comprendre l'apport de chaque zone au projet lui-même. L'isolement n'est pas démontré pour la flore qui est liée au volcan (il pourrait s'agir juste d'une spéciation liée à différentes conditions écologiques). Il est difficile de comprendre la part de ces trois ensembles par rapport au dossier central.

Le dossier évoque peu la question des espèces exotiques envahissantes et valorise les forêts secondaires (stade post-pionnier), ce qui est curieux pour le critère (x). Il semble qu'il y ait peu de sites retenus dans le périmètre du bien correspondant à des forêts primaires, et sur de petites surfaces, en comparaison avec d'autres systèmes insulaires. Il faut revoir le zonage pour privilégier dans le cœur du bien les forêts primaires et laisser dans la zone tampon les forêts secondaires et les espaces abandonnés. Cela peut venir étayer l'argument selon lequel, malgré la transformation en forêt secondaire, avec la présence d'espèces exotiques, la biodiversité se maintient. De manière

générale, le lecteur a du mal à avoir une vision claire des éléments du bien en bon état de conservation.

L'intégration de la Guadeloupe dans un bien en série permettrait de renforcer le dossier, en étayant l'argument sur la représentativité des petites Antilles. La VUE serait renforcée par une plus grande diversité de types forestiers et des surfaces complémentaires. Ceci étant dit, cette proposition présente des difficultés stratégiques et politiques.

L'analyse comparative porte sur les cœurs des réserves. Cette approche est trop limitée, il faut l'étendre à l'échelle des îles entières. Cela affaiblit la réflexion, qui doit être globale, et manque à ce jour d'éléments rigoureux dans son argumentaire. Parmi les sites comparables, l'île de Mohéli dans les Comores présente une superficie importante de forêts primaires dans son centre.